

FILIÈRES VÉGÉTALES

Conseil de
fertilisation
en Grandes
Cultures

Les **+**
OBJECTIFS

- Fournir à chaque exploitant les éléments de gestion de la fertilité des sols de son exploitation par l'utilisation d'engrais ou la valorisation de produits résiduels organiques.

Pour QUI ?

- Tous les agriculteurs d'Alsace.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- L'analyse de sol et le conseil de fertilisation à l'échelle de la rotation : cette prestation comporte la gestion des échantillons de la réception à l'Adar jusqu'à la remise des résultats de l'analyse et d'un conseil individuel écrit. Pour les analyses de sol, il est possible (moyennant un surcoût) de demander un prélèvement géoréférencé.

- Les analyses de sols se font préférentiellement :

En juillet-août après culture d'hiver puis novembre et décembre pour les analyses de sol.

En novembre-décembre pour les cultures de printemps.



BÉNÉFICE CLIENT :

- Une bonne connaissance des sols et des situations locales.



- Une bonne connaissance des fertilisants, des amendements et des produits résiduaux organiques.

- Des conseils neutres en toute indépendance commerciale.

DOCUMENTS REMIS :

- Le compte-rendu de diagnostic et de conseils, ainsi que les documents propres à chaque thématique (ration, bilans techniques).



Infos pratiques

**** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Contacts

Catherine HAAS *

03 88 73 20 20

catherine.haas@alsace.chambagri.fr

Jean-Louis Galais **

03 89 20 97 81

jean-louis.galais@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur

demande et consultables sur le site internet :

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

*** Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE